

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

|                         |                              |                  |                       |                   |
|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| <u>En exercice</u> : 15 | <u>Présents votants</u> : 14 | <u>Pour</u> : 14 | <u>Abstention</u> : 0 | <u>Contre</u> : 0 |
|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|

L'an deux mille vingt le 14 décembre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2020.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

|                            |             |                 |               |                       |             |
|----------------------------|-------------|-----------------|---------------|-----------------------|-------------|
| ARLOT-PELLEVOISIN<br>Cindy | <b>POUR</b> | JULIEN Monique  | <b>POUR</b>   | PEYRAZAT Pierre       | <b>POUR</b> |
| BAZINET Bernard            | <b>POUR</b> | MATHIS Franck   | <b>POUR</b>   | PIALHOUX Laurent      | <b>POUR</b> |
| DAGNAS Delphine            | <b>POUR</b> | MARENDA Vincent | <u>Absent</u> | ROUMAT Gérard         | <b>POUR</b> |
| GRASSET Cécile             | <b>POUR</b> | MARENDA Yoann   | <b>POUR</b>   | VEDRENNE Jean         | <b>POUR</b> |
| GENDRE Valérie             | <b>POUR</b> | METIFEU Francis | <b>POUR</b>   | VIGNERON<br>Sébastien | <b>POUR</b> |

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Vincent MARENDA

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yoann MARENDA

**2020-53 Emprunt réhabilitation de l'église**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la restauration de l'église, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR comme prévu lors du vote du budget 2020.

Il présente les différentes offres de financement des 4 organismes de prêts sollicités:

- **Crédit Agricole** :
  - 15 ans avec un taux d'intérêt fixe à 1,29 % (trimestriel ou annuel)
  - 20 ans avec un taux d'intérêt fixe à 1,44 %
- **La Banque des Territoires**:
  - 25 ans avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du livret A à 0,50 +1,06 = 1,56% plafonné à 1,30 %. Echéances annuelles
- **La Banque Postale** :
  - 20 ans avec un taux d'intérêt fixe à 0,72 %. Echéances trimestrielles (Intérêts payés à la fin du crédit: 11 277,60 €)
  - 25 ans avec un taux d'intérêt fixe à 0,85 %. Echéances trimestrielles (Intérêts payés à la fin du crédit: 16 759,17 €)
- **La Caisse d'Epargne** :
  - pas de proposition ferme car nous sommes en fin d'année. Seulement proposition indicative à savoir entre 1,15% et 1,25% pour 25 ans car taux en vigueur pour 2021 non connus et qu'un contrat de prêt ne pourrait pas être signé avant le vote du prochain budget.

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 16/12/2020

Page 1 sur 2

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales de chaque banque et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de souscrire un emprunt de 150 000 € auprès de la Banque Postale et valide l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 comme définies ci-après :
    - Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt
      - Score Gissler: 1A
      - Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR
      - Durée du contrat de prêt: 20 ans
      - Objet du contrat de prêt: financer les investissements de restauration de l'église communale
    - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2041
      - Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
    - Montant: 150 000,00 EUR
    - Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/02/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
    - Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0,72 %
      - Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
    - Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle
      - Mode d'amortissement: échéances constantes
    - Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
    - Commission
      - Commission d'engagement: 200,00 EUR
    - Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire, ou en cas d'absence, un adjoint délégué, représentants légaux de l'emprunteur, sont autorisés à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 15 décembre 2020 .  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 16/12/2020  
Page 2 sur 2

